

BARÈME D'HONORAIRES

TRANSACTION	
De 0 à 100 000 €	8 % minimum 5 000 €
De 101 000 € à 200 000 €	7 %
De 201 000 € à 400 000 €	6 %
Au-delà de 401 000 €	5%

Honoraires TTC au taux de 20 %, appliqués conformément à la loi Hoguet et à l'arrêté du 10 janvier 2017

Estimation de bien 180 € TTC, offerte si mise en vente.

Pour toutes autres prestations de service et de coaching : sur devis.